



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1 STAGE

« PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » propose des stages sportifs

Pour tout stage, sont indiqués :

- le ou les sports / activités proposées
- le ou les lieux de pratique
- le nombre de séances et leur durée
- la période de validité du programme

Pour la description d'un stage, vous devez vous reporter aux brochures disponibles sur le site

www.goleador-stages.com

2 MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux stages se font directement à « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » aux jours et heures d'accueil du public ou par téléphone ou sur le site internet. Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pouvez procéder au paiement du prix en espèces, chèque bancaire. Votre inscription n'est effective que suite au paiement des sommes dues. Les conditions générales d'inscription de « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quelque soit le mode de paiement. Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

3 LE PRIX

Les prix de nos stages ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toute personne déjà inscrite ou désirant s'inscrire.

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION AU STAGE

L'inscription à un stage est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous invitons à consulter un médecin aux vues d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. La présentation de ce document (dont l'ancienneté ne devra pas dépasser 6 mois) pourra vous être demandée à tout moment par « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE ». D'autre part, dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical, établi par le médecin du sport sera demandé pour l'accès aux sites d'activités ou séances sportives.

5 MODIFICATION D'UN STAGE

Du fait de « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » :

« PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du stage en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas ces derniers vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription.

De votre fait :

Toutes modifications de votre fait équivalent à une annulation de stage et à l'application de l'article 6 « annulation »

6 ANNULATION / INTERRUPTION DE STAGE

« PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » peut être exceptionnellement contraint d'annuler ou interrompre votre stage :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- les conditions de sécurité l'exigent
- cas d'événements imprévisibles

« PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » vous proposera dans la mesure du possible un stage équivalent à un cout comparable que vous serez libre d'accepter. En cas de refus de ce nouveau stage « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » remboursera les sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début du programme. Pour une interruption d'un stage en cours, « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » remboursera les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances à réaliser.

7 ASSURANCES

Assurance incluse dans votre programme

- **responsabilité civile** : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités de votre stage.

Assurance non incluse dans votre programme

- **assurance annulation / interruption de stage** : pour vous garantir en Assurance annulation et interruption de programme, il vous appartient de souscrire une assurance complémentaire.
- **Assurance accidents corporels** : les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses dans le prix du programme, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre assureur.

8 REGLEMENT INTERIEUR

Votre accès au site d'activité et aux stages organisés par « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous dans les locaux du site d'activité. Vous vous engagez par conséquent à faire respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel du site ou de « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE ». A défaut, « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

9 MATERIEL

Les matériels fournis varient d'un stage à l'autre. Pour certaines activités seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou dommage. De plus, la responsabilité « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un stage.

10 INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Sauf avis contraire de votre part, « PROMOTION SPORT & BIEN-ETRE » se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS...). Toutes infractions aux dispositions de la présente loi sont prévues et réprimées par les articles 226-1 à 226-24 du Code Pénal.